



Non à l'entrisme de l'Église catholique dans le Service public d'éducation

Le temps d'hommage à Samuel PATY, un agent public assassiné dans l'exercice de ses fonctions d'enseignant, a mis à jour le prosélytisme des représentants de l'Église catholique en direction d'agents publics via les messageries professionnelles et/ou personnelles.

Le principe de séparation des Églises et de l'État est remis en question par plusieurs messages des Évêques et de l'association "secrétariat de l'enseignement catholique" aux agents publics depuis le début du premier confinement: appel à la messe de pâques, appel à inclure un temps de prière pour l'hommage à notre collègue, tentative d'assimilation des enseignants et enseignantes comme leurs salariés.

Comment ont-ils eu accès aux bases de données professionnelles du ministère ?
Quand le ministère va-t-il intervenir ?

Ce laissez-faire doit cesser.

Ni les enseignants et enseignantes, acteurs de la formation des futurs citoyens de la République, ni les élèves, futurs citoyens de ladite République laïque ne doivent être soumis à des pressions de la part des responsables religieux, quels qu'ils soient...

Nos organisations l'affirment, cela ne se discute pas.

Nous, organisations syndicales de personnels affectés dans les classes associées à l'enseignement public par contrat, exigeons du ministre qu'il assure aux agents publics et aux élèves la liberté d'enseignement et la liberté de conscience : c'est bien le minimum.

Le 27 novembre 2020